

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-cinq, le quatre septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Yannick PAQUE, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 27

PRÉSENTS : 17

PROCURATIONS : 5

VOTANTS : 22

POUR : 22

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

N° 2025-43

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Sébastien BIZET - Cyril BRUZZESE - Sylvie DESCHAMPS - Clémentine FIGUET - Eliane GEOFFROY - Corinne JOURDAN - Nathalie LACOSTE - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Luc PETIT - Emilie RATTON - Pascal ROUSSET - Kenan SOLMAZ - Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK - Marie-Dolorès THUDEROZ - Jérémie VIAL

Avaient donné procuration : Mesdames et Messieurs Fatima BENKHEIRA (pouvoir à Yannick PAQUE) - Annie MONNERY (pouvoir à Kenan SOLMAZ) - Jean-Pierre PODKOWA (pouvoir à Béatrice MOULIN MARTIN) - Patrick RAMON (pouvoir à Jérémie VIAL) - Jessica ROSINET (pouvoir à Marie-Dolorès THUDEROZ)

Étaient absents excusés : Messieurs Serge BERNARD - Willy GABRIEL - Ilyes TELALI - Claude VARENNES - Yann FLAMANT

Monsieur Pascal ROUSSET a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS – CREATION POSTES EMPLOIS PERMANENTS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1 et 332-8,

Vu le budget communal 2025,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Pour faire face aux besoins des services, avancements de grade, modification de temps de travail ou départs en retraite, il est nécessaire de mettre en adéquation les grades des postes validés avec les grades des agents recrutés.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE d'ouvrir au tableau des emplois :

- 1 poste d'Adjoint technique à temps non complet (10 heures par semaine scolaire, soit 7,84/35ème) pour assurer les missions d'agent d'entretien de l'école maternelle à compter du 1er octobre 2025
- 1 poste d'Adjoint technique à temps non complet (15 heures par semaine scolaire, soit 11.76/35ème) pour assurer les missions d'agent de restauration scolaire à compter du 1er octobre 2025

- 1 poste d'Adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet pour assurer les missions d'adjoint technique au service proximité à compter du 1er novembre 2025

APPROUVE la modification du tableau des emplois, charge Monsieur le Maire de pourvoir ces postes et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Yannick PAQUE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.